

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BENOVIE DU LUNDI 27 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 18h00, en session ordinaire, en Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 21 janvier 2025

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 8

Procurations : 3

Votants : 11

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Boisseron : Jean REVERSAT.

Saussines : Gérard ESPINOSA, Pauline MIQUEL.

Sommières : Pierre GAZAN, Patrick CAMPABADAL, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Christel MARTIN – GUIGNERY, Marc BERTHE.

- **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant

- **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Nicolas BAUDESSEAU (**procuration à M. ESPINOSA**), Emilie AVESQUES (suppléante).

Sommières : Ombeline MERCEREAU (**procuration à Mme SCHNEIDER**), Jean-François LOUVET (suppléant).

Villevieille : Philippe RENOU (**procuration à Mme MARTIN-GUIGNERY**), Jean-Louis MAILLE (suppléant).

- **SECRETAIRE DE SEANCE**

Marc BERTHE.

- **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

2025-01.01) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2025

Madame la Présidente présente le rapport d'orientation budgétaire (document annexé).

Dans le cadre de l'orientation budgétaire, une proposition de budget provisoire a été élaborée. Ce projet de budget a été établi sur la base des tarifs actuellement en vigueur :

- Montants de PFAC, tels que définis par la délibération en vigueur du 13 décembre 2022 ;
- Redevances d'assainissement définies lors de la séance du 13 décembre 2022.

Pour mémoire, le SIAVB a adopté une tarification incitative visant à réduire les consommations d'eau, sans que cela ne modifie les recettes globales du syndicat.

La section de fonctionnement de cette proposition de budget s'équilibre à 550 000 euros. La section de fonctionnement permettrait ainsi de dégager un excédent estimé à environ 30 000 euros. Ce montant pourrait ainsi être affecté (en totalité ou partiellement) à la section d'investissement pour la réalisation de travaux.

Pour l'année 2025, la section d'investissement proposée s'équilibre à 1 904 214 euros, permettant de dégager un budget d'opérations de l'ordre de 1 700 000 euros HT. Le Comité Syndical est amené à débattre de l'orientation budgétaire.

Il est précisé qu'il subsiste certains biens qui ne sont plus en service, à mettre à la réforme. Cette mise à la réforme nécessite d'alimenter le chapitre 042, lié aux opérations d'ordre (amortissements). Il est ainsi retenu de ne pas affecter, à la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement, relatif à l'exercice 2024 (104 482,34 €). Cette recette sur la section de fonctionnement permettra de budgétiser 105 000 € complémentaires au chapitre 042, soit 365 000 € au total.

En termes de travaux, il est rappelé que le schéma directeur d'assainissement du syndicat a été finalisé en 2021, aboutissant à l'élaboration d'un programme pluriannuel de travaux. Les deux premières tranches, correspondant aux priorités de niveau 1 et 2, à réaliser dans les toutes prochaines années, représentent un montant 4 380 k€.

Différentes tranches ont été engagées, dès 2022, de manière prioritaire compte-tenu de l'état de dégradation de certains ouvrages.

Le SIAVB réalise ainsi actuellement :

- Une tranche de travaux très localisés, répartis sur les 4 communes du syndicat sur des ouvrages soumis à intrusion d'eau parasite (réhabilitation de regards de visites, renouvellement de branchements, réparations ponctuelles de réseau, étanchéifications de surface de regards ou de boîtes) représentant un montant global de 270 000 € ;
- Différents travaux de réhabilitation par l'intérieur, sans ouvertures de tranchées, permettant de traiter des désordres sur canalisations (étanchement local à base de résine, découpe de branchements pénétrants, fraisage de dépôts durs, ...) pour un montant total de 50 000 € HT.

En 2025, il conviendra donc de finaliser ces travaux.

D'autres tranches du programme arrêté suite au schéma directeur, pourront également être engagées, selon les subventions qui auront été accordées (route de Nîmes et Collège Doumergue à Sommières).

Le montant des dépenses d'investissements 2025 ne devraient pas excéder 500 000 € HT.

Mme La Présidente rappelle qu'en application de l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce débat doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

Mise au vote :

Votants : 11

Votes pour : 11

Après en avoir délibéré,

Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;
- De ne pas affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 sur la section d'investissement ;
- De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

La Présidente
Christel MARTIN-GUIGNERY